

Communiqué de Presse

Paris, le 1^{er} juillet 2010

Société Générale propose « CAPTIS 2 », son nouveau Fonds Commun de Placement à capital protégé à hauteur de 90 %

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010, Société Générale propose à ses clients particuliers, CAPTIS 2, un placement éligible au compte-titres ordinaire et au PEA.

Ce Fonds Commun de Placement (FCP) à capital protégé permet de bénéficier du potentiel de performance des actions sélectionnées de la zone Euro en cristallisant chaque année, une partie de la performance éventuelle qui sera versée à l'échéance du placement, le 5 octobre 2016

Le FCP CAPTIS 2 (code ISIN : FR0010909226) offre à son échéance de 6 ans :

- au minimum 90% du capital net investi(1),
- ou la Valeur Liquidative de Référence augmentée ou diminuée de la moyenne des performances retenues des 20 actions ayant les plus fortes pondérations de l'indice Euro Stoxx 50(2) depuis le lancement avec un minimum de 90 % du montant initial investi.

En outre, si lors des 6 dates d'observations annuelles, l'une des 20 actions du panier atteint 160 % de son niveau initial, sa performance est cristallisée à + 60 % quelle que soit son

L'investisseur bénéficiera donc d'un remboursement à l'échéance compris entre 90 % et 160 % de son capital net investi, soit un taux de rendement annuel maximum de + 8,15 % et minimum de - 1,74 %.

Cadres de détention : PEA ou compte-titres ordinaire.

Avantages et inconvénients du FCP CAPTIS 2 :

Synthèse des avantages :

- L'investisseur bénéficie à l'échéance de la formule (5 octobre 2016) d'une protection à hauteur de 90% de la Valeur Liquidative de Référence à l'échéance du 5 octobre 2016.
- · L'investisseur bénéficiera chaque année d'un mécanisme de « Capture de performance » permettant d'enregistrer définitivement pour chaque action du panier, une performance depuis l'origine (hors dividendes) à hauteur de +60% si la performance à l'une des 6 dates anniversaires est supérieure ou égale à +60%.
- L'investisseur pourra bénéficier, à l'échéance de 6 ans, de la performance éventuelle du

SERVICE DE PRESSE SOCIETE GENERALE BANQUE DE DETAIL FRANCE Joëlle ROSELLO +33 (0)1 42 14 02 17 Sandrine BL ONDIALL +33 (0)1 42 14 83 73 SOCIETE GENERALE BDDF/COM 75886 PARIS CEDEX 18 www.societegenerale.com

Morgane SALAUN +33(0)1 42 14 00 23 Société Anonyme au capital de 927 662 690 EUR 552 120 222 RCS PARIS

panier d'actions.

La performance de chacune des actions du panier étant plafonnée à + 60% dans le calcul de la performance retenue du panier, la performance maximum de la formule est de + 60% soit un taux de rendement annuel maximum de +8,15%.

Synthèse des inconvénients :

- Le capital n'est pas garanti à 100%. La protection est à hauteur de 90% de la Valeur Liquidative de Référence et ne bénéficie qu'aux investisseurs ayant souscrit leurs parts pendant la période de souscription initiale et qui les conservent jusqu'à l'échéance du 5 octobre 2016.
- La performance positive de chaque action du panier est limitée à + 60%, soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15%. Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, des performances des actions qui seraient supérieures à + 60%.
- La performance de chaque action du panier n'est pas limitée à la baisse.
- La performance du panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du Panier.
 - (1) Protection du capital net investi, à l'échéance des 6 ans, pour les souscriptions à CAPTIS 2 reçues au plus tard le 30/09/2010 à 16h30 sur la base de 90% de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1er juillet 2010 et le 5 octobre 2010 inclus. Hors droit d'entrée.
 - (2) Sur la base de la composition indice au 18/05/2010. Indice calculé hors dividendes.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 157 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail, Financements Spécialisés & Assurances qui comptent 32 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 246 milliards d'euros d'actifs en conservation et 164 milliards d'euros d'actifs sous gestion hors Amundi à fin mars 2010.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de Financement & d'Investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI. En 2010, l'agence de notation SAM a décerné à Société Générale le titre de "Mover 2010" pour le secteur bancaire. www.societegenerale.com



CAPTIS 2

Eligible dans le cadre du compte-titres ordinaire et du PEA

Durée de placement recommandée : 6 ans

*dès lors que la performance d'une des actions retenues atteint +60 % lors d'une des 6 dates d'observation

Bénéficier du potentiel de performance des actions de la zone Euro

et de la possibilité de **cristalliser** définitivement une partie de la performance chaque année*



CAPTIS 2



Avec CAPTIS 2, bénéficiez à l'échéance des 6 ans de :

- L'évolution des performances des 20 premières sociétés de la zone Euro (dans la limite de +60%).
- La cristallisation de la performance à 60% pour chaque société dont la performance atteint ou dépasse +60% (lors d'une des 6 dates d'observation), pour éviter les conséquences d'un retournement de marché.
- La protection, à l'échéance, de 90% du capital net investi (1) (soit un taux de rendement annuel minimum (4) de -1,74%), quelle que soit l'évolution des marchés.

La souscription doit correspondre aux objectifs d'investissement et profil d'investisseur du client. Ce FCP est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, la demande sera exécutée sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions de rachat anticipé prévues dans le prospectus du fonds. Le prix proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à son échéance.

CAPTIS 2,

un nouveau placement pour:



bénéficier du potentiel de hausse de 20 des plus importantes sociétés de la zone Euro: jusqu'à 60% de performance en 6 ans

(soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15%)

- se prémunir contre les évolutions futures des marchés pour chaque action qui atteint +60% à l'une des dates d'observation
- Protection partielle, à l'échéance, à hauteur de 90% du capital net investi (1)...

En cas de baisse des actions, CAPTIS 2 permet d'en limiter l'impact sur le capital à l'échéance des 6 ans. Ainsi, si la performance retenue du panier est inférieure à -10%, le porteur est assuré de retrouver au minimum 90% de son capital net investi.

...alliée au potentiel de performance des 20 premières actions de l'indice phare de la zone Euro : l'Euro Stoxx 50 (2) dans la limite de +60%.

L'objectif de CAPTIS 2 est d'offrir à l'échéance des 6 ans, la performance du panier d'actions jusqu'à une performance de 60% maximum (soit un taux de rendement annuel de 8,15%).

L'effet CAPTIS 2 : une capture de performance pour éviter les conséquences d'un retournement de marché en cristallisant une performance à +60%

Chaque année nos gérants relèvent le cours des 20 actions depuis l'origine. A chacune des 6 observations annuelles, dès lors qu'une ou plusieurs actions du panier atteint 160% de son niveau initial, sa performance est cristallisée à +60% dans la formule de calcul de performance du fonds à son échéance. La performance est captée, quelle que soit l'évolution ultérieure, à la hausse comme à la baisse de la valorisation de l'action.

Le choix du cadre fiscal⁽³⁾

CAPTIS 2 peut être souscrit via un PEA ou un compte-titres ordinaire.

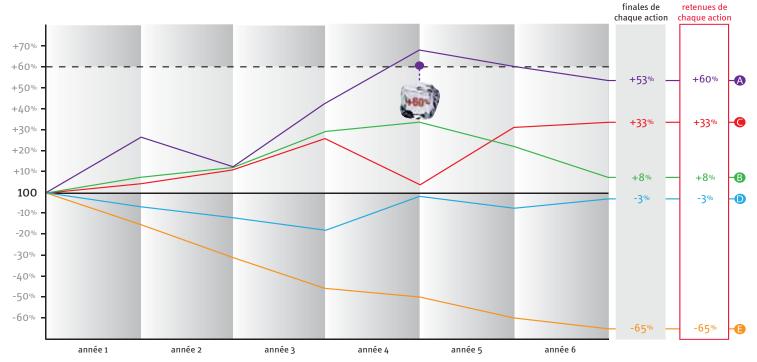
⁽¹⁾ Protection du capital net investi, à l'échéance des 6 ans, pour les souscriptions à CAPTIS 2 reçues au plus tard le 30/09/2010 à 16h30 sur la base de 90% de la valeur liquidative de référence qui est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 1^{er} juillet 2010 et le 5 octobre 2010 inclus. Hors droit d'entrée.

⁽²⁾ Sur la base de la composition indice au 18/05/2010. Indice calculé hors dividendes. L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. La société STOXX Ltd. est détenue par Deutsche Boerse AG et SIX Group AG. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

⁽³⁾ Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de sa propre situation fiscale, du pays à partir duquel le détenteur investit ainsi que des dispositions légales en vigueur ; celles-ci étant susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur votre situation fiscale, nous vous invitons à vous adresser à votre Conseiller en agence ou à votre Conseiller fiscal.

⁽⁴⁾ Rendement annualisé obtenu sur la période du 5 octobre 2010 au 5 octobre 2016.

Simulation de calcul de l'effet CAPTIS 2



Le graphique ci-dessus est donné à titre d'exemple pour illustrer l'évolution possible de 5 actions 🛕 🛭 📵 📵 🕒 Le fonds CAPTIS 2 en comporte 20.

- A l'échéance: le capital net investi⁽ⁱ⁾ majoré de la moyenne des performances retenues des 20 premières pondérations de l'indice depuis le lancement avec un minimum de **90 %** du montant initial investi⁽ⁱ⁾.
- Si lors des 6 observations annuelles, l'une des 20 actions du panier atteint **160 %** de son niveau initial, sa performance est cristallisée à +**60 %** quelle que soit son évolution ultérieure.

L'investisseur bénéficiera d'un remboursement à l'échéance compris entre 90 % et 160 % de son capital net investi (1), soit un taux de rendement annuel minimum de - 1,74% et maximum de + 8,15 %.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance dans 3 contextes de marché.

| Cas (pour un capital de 1 000 € (1) investis) | le plus favorable | le moins favorable | intermédiaire |
|---|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Moyenne des performances du panier d'actions à l'issue des 6 ans | +75 % | -50 % | +19,7 % |
| Moyenne des performances retenues du panier d'actions après l'effet CAPTIS 2 | +60 % | -10% | +19,7 % |
| Gain à l'échéance | 1 000 € x 60 % = 600 € | 1 000 € x (-10 %) = - 100 € | 1 000 € x 19,7 % = 197 € |
| Capital remboursé à l'échéance | 1000€+600€= 1600€ | 1 000 € - 100 € = 900 € | 1 000 € + 197 € = 1 197 € |
| Taux de rendement annuel | +8,15 % | - 1,74 % | +3,05% |

Ce tableau représente plusieurs scénarii de marché. Les autres scénarii de marché sont disponibles dans le prospectus simplifié agréé par l'AMF le 11/06/2010, remis par votre Conseiller en agence ou consultable sur le site particuliers.societegenerale.fr. Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances futures du FCP.

Performances

Performances

Un panier des 20 premières sociétés de la zone Euro au 18/05/2010

La performance de CAPTIS 2 dépend de la valorisation des 20 actions ayant les plus fortes pondérations de l'indice Euro Stoxx 50, sélectionnées pour leur liquidité, leur représentativité économique et leur capitalisation boursière.

| Actions | Pays | Secteurs | |
|-----------------|-----------|-------------------------------|--|
| ALLIANZ | Allemagne | Assurance | |
| BANCO SANTANDER | Espagne | Banques | |
| BASF | Allemagne | Chimie | |
| BAYER | Allemagne | Chimie | |
| BBVA | Espagne | Banques | |
| BNP PARIBAS | France | Banques | |
| DAIMLER | Allemagne | Automobiles et équipements | |
| DEUSTCHE BANK | Allemagne | Banques | |
| E.ON | Allemagne | Services aux collectivités | |
| ENI | Italie | Pétrole et Gaz | |
| FRANCE TELECOM | France | Télécommunications | |
| GDF SUEZ | France | Services aux collectivités | |
| NOKIA | Finlande | Technologie | |
| SANOFI-AVENTIS | France | Santé | |
| SAP | Allemagne | Technologie | |
| SIEMENS | Allemagne | Biens et services industriels | |
| TELEFONICA | Espagne | Télécommunications | |
| TOTAL | France | Pétrole et Gaz | |
| UNICREDIT | Italie | Banques | |
| UNILEVER NV | Pays-Bas | Agro-alimentaire et boissons | |



L'indice de référence de la zone Euro en toute transparence

L'indice Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone Euro. L'Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone Euro.

En bref Extrait du prospectus simplifié - CAPTIS 2*

| Avertissement | Le FCP CAPTIS 2 ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds II est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant le 5 octobre 2016, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché au jour de la revente. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. |
|---|--|
| Classification AMF | Fonds à formule |
| Société de gestion | Société Générale Gestion |
| Dépositaire | Société Générale |
| Devise | Euro |
| Souscripteurs concernés | Tout souscripteur |
| Eligibilité | Compte-titres ordinaire / PEA |
| Code ISIN | FR0010909226 |
| Période de souscription pour bénéficier de la protection ⁽⁵⁾ | Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2010, 16h30 inclus |
| Valeur liquidative de référence (VLR) (2) pour le calcul de la performance | La plus haute valeur liquidative constatée entre le 1er juillet 2010 et le 5 octobre 2010 (2) |
| Niveau de la protection à l'échéance | 90 % de la valeur liquidative de référence. Absence de garantie du capital. |
| Date d'échéance | 5 octobre 2016 |
| Durée de placement recommandée | 6 ans |
| Périodicité de la valeur liquidative | Quotidienne chaque jour de Bourse (3) |
| Affectation des revenus | Capitalisation |
| Minimum de souscription | Aucun |
| Droit d'entrée | 3% maximum de la valeur liquidative pour toute souscription du 1 st juillet au 30 septembre 2010 à 16h30, 5% maximum au-delà. |
| Droit de sortie | Aucun |
| Frais de fonctionnement et de gestion maximum ⁽⁴⁾ | 2% maximum TTC |
| Économie du FCP | En contrepartie du renoncement à la perception des dividendes attachés aux actions composant le panier, d'un plafonnement de la performance des actions composant le panier à hauteur de +60%, et d'une prise de risque constituée d'une perte maximum de 10% de la VLR (hors droit d'entrée), l'investisseur bénéficie d'une protection à l'échéance de 90% de la VLF (hors droit d'entrée), et peut bénéficier de la hausse du panier d'actions à horizon 6 ans et d'un mécanisme de capture contre les retournements de marché (selon les modalités de calcul de la Performance Retenue du panier). Par cei investissement, l'investisseur anticipe une hausse des marchés actions de la zone Euro, représentés par le panier. |
| Objectif de gestion | Permettre aux investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 5 octobre 2010 (commercialisation jusqu'au 30 septembre 2010 à 16h30), de bénéficier à l'échéance des 6 ans, le 5 octobre 2016, de la Valeur Liquidative de Référence ⁽²⁾ augmentée ou diminuée de la performance retenue du panier. La performance retenue du panier correspond à la moyenne arithmétique des performances des 20 actions constituant le panier, calculées comme suit : La performance (hors dividendes) de chacune des 20 actions du panier par rapport à son niveau initial est constatée aux 6 dates anniversaires : - Si une de ces 6 performances est supérieure ou égale à +60%, alors la performance de l'action sera définitivement retenue à +60% dans le calcul de la performance retenue du panier (la « Capture de performance »). - Sinon, la performance retenue pour l'action sera égale à sa performance à l'échéance (calculée par rapport à sor niveau initial). La performance retenue du panier sera donc la moyenne arithmétique des performances à l'échéance des 20 actions du panier depuis l'origine, le cas échéant fixée à +60% pour les actions ayant atteint ou dépassé ce niveau à l'un des 6 anniversaires. La performance retenue du panier sera limitée à -10 % à la baisse. La performance de la formule sera donc comprise entre -10% au minimum (soit un taux de rendement annuel minimum de -1,74% le) et +60% au maximum (soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15% le). |
| Synthèse des avantages | L'investisseur bénéficie à l'échéance de la formule (5 octobre 2016) d'une protection à hauteur de 90% de la VLR à l'échéance du 5 octobre 2016. L'investisseur bénéficiera chaque année d'un mécanisme de « Capture de performance » permettant d'enregistrer définitivement pour chaque action du panier, une performance depuis l'origine (hors dividendes) à hauteur de +60% si la performance à l'une des 6 dates anniversaires est supérieure ou égale à +60%. L'investisseur pourra bénéficier, à l'échéance de 6 ans, de la performance du panier d'actions. La performance de chacune des actions du panier étant plafonnée à +60% dans le calcul de la performance retenue du panier, la performance maximum de la formule est de +60% soit un taux de rendement annuel maximum de +8,15%. |
| Synthèse des inconvénients | Le capital n'est pas garanti à 100%. La protection est à hauteur de 90% de la VLR et ne bénéficie qu'aux investisseurs ayant souscrit leurs parts pendant la période de souscription initiale et qui les conservent jusqu'à l'échéance du 5 octobre 2016. La performance positive de chaque action du panier est limitée à +60%, soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15%. Ainsi, l'investisseur ne profitera pas, du fait de l'effet plafonnement, des performances des actions qui seraient supérieures à +60%. La performance de chaque action du panier n'est pas limitée à la baisse. La performance du panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions du panier. |

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie B : produit présentant un risque limité en capital.

Ces produits peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ces produits.

- (1) CAPTIS 2 est un Fonds Commun de Placement (FCP) ayant fait l'objet d'un agrément AMF en date du 11/06/2010. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce FCP sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du prospectus simplifié en vigueur ainsi que la fiche produit, qui vous seront remis préalablement par votre Conseiller en agence. Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller.

 (2) La valeur liquidative de référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP entre le 1er juillet et le 5 octobre 2010 inclus (la période de souscription initiale), hors droit d'entrée.
- o entree.

 (3) Un Jour de Bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié au sens du Code du Travail français et qui n'appartient ni au calendrier de fermeture du marché Eurolist, géré par Euronext Paris, ni aux calendriers de fermeture des marchés de cotation principe des titres entrant dans la composition des indices servant au calcul de l'indicateur de référence.

 (4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.
- (5) Durant cette période, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire, diminué des frais de gestion.
- (6) Rendement annualisé obtenu sur la période du 5 octobre 2010 au 5 octobre 2016.



Comment vous informer sur CAPTIS 2?

Le prospectus simplifié est disponible dans les agences de la Société Générale ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

www.particuliers.societegenerale.fr

Votre banque sur Internet

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)(1)

(1) Hors coût de connexion



(2) Depuis l'étranger : (+33) 176 77 3933 - Tarif au 01/07/2010 : 0.34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Ce produit est un fonds commun de placement de droit français constitué conformément à la directive européenne 85/61/EEC. La distribution de ce produit est strictement limitée aux pays pour lesquels il a été agréé en conformité avec les législations et réglementations locales applicables. En dehors de ces pays, la distribution de ce produit est interdite. Ce document n'a fait l'objet d'aucune approbation par une autorité compétente et ce pour aucun pays. Il vous appartient de vérifier que la réglementation qui vous est applicable in 'interdit pas l'achat, la vente et/ou la comment sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type de d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Sous réserve du respect des contraintes réglementaires liées à la MIFID, notamment l'exigence de vérification de l'adéquation du produit à vos besoins, votre expérience et votre situation financières, ni le produit, ni Société Générale, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et leurs dirigeants et employés respectifs ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou autres réscultant de votre investissement ou désinvestissement dus le produit. Nous vous recommandons de vous référer à la section «Profil de Risques» figurant dans le prospectus simplifié du produit. Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus complet du produit et des prospectus simplifiés appropriés. Ces documents ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques du produit sont des prospectus du produit. Le document ainsi que son contenu, sont la propriété de Société Générale, leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale, le

Société Générale Gestion S.A. est agrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-09000020 - Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 924 757 831,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues - Crédit photo: Masterfile - Réf : B143354 - Juillet 2010.

